

DECISION DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE THEZIERS

**Marché d'aménagement de la place Tédusia
Libération de la retenue de garantie – Entreprise MIDI METAL**

Le maire de Théziers,

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le marché 2022-01-04 Lot N4 attribué à l'entreprise MIDI METAL

Vu le procès-verbal de réception des travaux en date du 20 décembre 2023

Vu le procès-verbal de levée des réserves en date du 12 janvier 2024

DECIDE

Article 1^{er} : de libérer la retenue de garantie de l'entreprise MIDI METAL pour un montant de 309.85 € HT.

Article 2 : Le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Ainsi décidé à Théziers, le 21 mai 2025

Murielle GARCIA-FAVAND
Maire de Théziers

